

**Financement des projets de développement  
par les organismes multilatéraux : 1984**

	(en milliards de dollars)	
	<i>Déboursés</i>	<i>Engagés</i>
Banque mondiale	11,10	15,73
BID	2,38	3,58
BA sD	1,00	2,23
BA fD	0,29	0,88
BDC	0,03	0,05
PNUD	0,53	0,79
<b>TOTAL</b>	<b>15,33</b>	<b>23,26</b>

Source : rapports annuels de 1984

Ces chiffres ne représentent pas le chiffre d'affaires total qui résulte des activités des IFI, puisque ces dernières ne financent qu'un pourcentage du coût des projets, différent dans chaque pays. Le gouvernement emprunteur doit aussi faire sa quote-part, le plus souvent en s'acquittant des frais locaux ou en contribuant un

montant en nature ou en espèces. De plus, le pays emprunteur peut combler les lacunes en demandant l'aide d'autres bailleurs de fonds, notamment les agences de crédit à l'exportation, les agences d'aide bilatérale des pays donateurs et les banques commerciales. Il s'agit alors d'un cofinancement.

#### **Le cofinancement**

Étant donné que les IFI ne financent qu'une tranche des projets de développement, les pays emprunteurs doivent s'acquitter d'une partie des coûts. Si ces coûts sont trop importants, le pays trouvera ailleurs les ressources qui lui manquent. C'est ainsi que d'autres agences multilatérales ou agences de développement spécialisées agissent à titre de prêteurs. Ces agences comprennent les banques régionales de développement, les agences d'aide bilatérale comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les agences officielles de crédit à l'exportation comme la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et les banques commerciales. Chacun des organismes qui contribue au financement du projet s'appelle une entité de cofinancement ou encore un coprêteur. Le cofinancement soulève plusieurs questions qui peuvent intéresser non seulement le pays emprunteur, mais les fournisseurs éventuels. Compte tenu que les entités de cofinancement ont tendance à faire appel aux fournisseurs de leur propre pays, vous seriez sage de vous renseigner sur les modalités de cofinancement du projet qui vous intéresse.

Si ce projet n'est pas complètement financé, vous aurez peut-être l'occasion d'aider le pays emprunteur à se procurer les fonds qui lui manquent. Le cas échéant, vous pouvez vous adresser soit à une banque commerciale ou à la Société pour l'expansion des exportations (SEE), qui acceptera peut-être de prêter au pays en développement les fonds qu'il lui faut pour acheter vos produits. Vous pouvez aussi demander à l'ACDI d'accorder des subventions au pays. Si cette dernière possibilité vous intéresse, faites votre demande dès que possible, car les fonds de l'ACDI sont engagés plusieurs années à l'avance.

Les agents de projet des IFI en savent long sur le cofinancement. Demandez-leur de vous en parler lorsque vous discuterez de vos projets avec eux. Les agents de passation des marchés et les autres membres du personnel du pays emprunteur pourront vous renseigner sur leurs besoins précis en matière de cofinancement.